

OBJET **Casino de Saint-Denis**
Demande de renouvellement de l'autorisation des jeux
Avis de la Ville de Saint-Denis

I. Contexte

Il a été confié à la Société touristique d'Hôtellerie et de Casino de la Réunion par contrat de Délégation de Service public local daté du 13 janvier 2004, l'exploitation et l'animation du Casino de Saint-Denis jusqu'au 30 avril 2019.

L'Arrêté ministériel du 30 septembre 2013 autorise la STHCR la pratique des jeux de hasard jusqu'au 31 octobre 2018.

II. Enjeux de la demande de renouvellement d'autorisation des jeux du Casino

La Société touristique d'Hôtellerie et de Casino de la Réunion doit adresser une demande de renouvellement d'autorisation de jeux auprès des services ministériels compétents avant l'échéance du 31 octobre 2018.

Le renouvellement demandé concerne l'exploitation des jeux suivants :

	Mise minimale	Nombre de tables autorisées	Nombre de tables installées
La roulette anglaise	1 €	2	2
Le texas hold'em poker	1 €	2	2
Le black jack	1 €	2	1
La roulette anglaise électronique	0,10 €	5	4

Les machines à sous seront au nombre de 200 autorisées, dont 150 installées.

Les heures limites de fonctionnement des jeux seront fixées comme suit :

- pour les jeux traditionnels, de 15 h à 04 h.
- pour les machines à sous, de 10 h à 04 h.

III. Avis de la Commune de Saint-Denis sur la demande de renouvellement d'autorisation des jeux du Casino

Ainsi, conformément à l'article 7-2 de l'Arrêté modifié du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, l'avis du Conseil municipal de Saint-Denis est requis sur la demande de renouvellement d'autorisation des jeux formulée par la STHCR.

En conséquence, je vous demande d'émettre un avis favorable sur la demande de renouvellement de l'autorisation des jeux du Casino de Saint-Denis, pour que la requête de la Société touristique d'Hôtellerie et de Casino de la Réunion (STCHCR) puisse être considérée comme recevable auprès des services ministériels compétents.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180623-183032-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

OBJET **Casino de Saint-Denis**
Demande de renouvellement de l'autorisation des jeux
Avis de la Ville de Saint-Denis

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 18/3-032 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur EUPHRASIE Didier - 5ème adjoint de quartier au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Economie Marchande / Economie Solidaire » ;

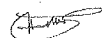
Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Emet un avis favorable sur la demande de renouvellement de l'autorisation des jeux du Casino de Saint-Denis, pour que la requête de la Société touristique d'Hôtellerie et de Casino de la Réunion (STHCR) puisse être considérée comme recevable auprès des services ministériels compétents.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180623-183032-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Signé électroniquement par :
Le Maire
29/06/2018



Gilbert ANNETTE